

Un subtil équilibre, clé du succès du Service Civique

par

■ **Nadia Bellaoui** ■

Présidente de l'Agence du Service Civique

En bref

Le Service Civique est né en 2010 d'une initiative de Martin Hirsch, alors haut-commissaire "d'ouverture" de Nicolas Sarkozy, ratifiée par une loi consensuelle après les émeutes de 2005. Encore fallait-il résoudre nombre de problèmes : créer de la souplesse quant aux conditions d'âge (de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap), à la durée (de six à douze mois) et au rythme (vingt-quatre heures par semaine en moyenne, de quinze à quarante-huit heures selon les semaines pour les étudiants); trouver des missions adaptées (l'Agence a accrédité 9 500 institutions d'accueil); faire suivre 90 000 jeunes chaque année par des milliers de tuteurs préalablement formés. Cette formule est très appréciée des jeunes. En effet, certains y trouvent une nouvelle chance après un échec scolaire. D'autres, grâce à la reconnaissance des personnes qu'ils aident, le sentiment d'être utile et l'envie de s'investir bénévolement. Le prochain défi consistera à mesurer de façon plus fine l'impact du Service Civique sur les causes qu'il sert, à la fois pour le rendre encore plus utile, pour mieux sélectionner les organismes d'accueil et pour renforcer la motivation des jeunes.

Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat
Séminaire animé par Michel Berry

L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse les comptes rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

Séance organisée en partenariat avec Le RAMEAU.

Parrains & partenaires de l'École de Paris du management :

Algoé¹ • Chaire etilab • Chaire Mines urbaines • Chaire Phénix – Grandes entreprises d'avenir • ENGIE • Groupe BPCE • GRTgaz • Holding 6-24 • IdVectoR² • Kéa & Partners¹ • L'Oréal • La Fabrique de l'industrie • Mines Paris – PSL • RATP • UIMM • Université Mohammed VI Polytechnique

1. pour le séminaire Vie des affaires / 2. pour le séminaire Management de l'innovation



Autres séances du cycle Jeunes & Territoires 2050

« Réinventer la politique de la jeunesse dans l'Aude »

par Valérie Dumontet, vice-présidente de l'assemblée départementale de l'Aude,
déléguée à la démocratie et à la jeunesse, vice-présidente de la Fondation des Territoires

« Apprendre dans le partage avec les acteurs de la cité »

par Tiphaine Bonnet et Angélique Figari, fondatrices de la Maison de l'Apprendre



Le Service Civique offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans lorsqu'ils sont en situation de handicap, de mener une mission d'intérêt général dans un organisme agréé. Ces organismes sont des associations pour 60% d'entre eux et des services publics pour 40%. Les missions durent de six à douze mois (huit mois en moyenne) et sont intensives, avec un minimum de vingt-quatre heures effectuées par semaine, ou l'équivalent sur la durée complète de la mission. Elles sont indemnisées à hauteur de 620 euros au minimum par mois. Cette indemnité est prise en charge à 80% par l'État, à travers l'Agence du Service Civique. L'État cotise également, pour le compte des jeunes, à la Sécurité sociale et à la retraite.

Les jeunes qui s'engagent dans le Service Civique sont accompagnés par un tuteur, aussi bien pour leur mission que pour leur projet d'avenir. Ils bénéficient également d'une formation civique et citoyenne qui n'est pas orientée vers l'action qu'ils mènent, mais conçue comme un socle commun de références liées aux valeurs de la République, ou encore aux enjeux de développement durable. Chaque jeune peut effectuer une seule mission de Service Civique.

Parmi ces jeunes, on trouve un tiers d'étudiants et un tiers de demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne leur qualification, 42% des jeunes ont le niveau du bac, 23% ont un niveau inférieur au bac et 35% ont un diplôme d'études supérieures.

L'effectif des jeunes comprend 2,6% de personnes en situation de handicap. Ce chiffre est encore insuffisant, mais il progresse chaque année.

Le Service Civique peut être effectué dans les secteurs de l'éducation (34% des missions), de la solidarité (26%), du sport (15%), ou encore de l'environnement (6%). Le site Internet service-civique.gouv.fr permet la mise en relation entre les souhaits des jeunes et les offres de missions. Les choix qu'ils effectuent sont déterminés par plusieurs facteurs, mais celui qui l'emporte est, clairement, la proximité de l'offre par rapport à leur domicile. Si le secteur de l'éducation vient en tête des missions effectuées (l'Éducation nationale accueillant un jeune sur cinq), c'est précisément en raison de son maillage très important sur l'ensemble du territoire, qui nous garantit une présence significative en milieu rural, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer).

La création du Service Civique

Le Service Civique est né en 2010, après une période de concertation intense. Celle-ci avait démarré après les émeutes de 2005, à travers la publication, dans le journal *La Croix*, d'une tribune signée par plusieurs personnalités. L'artisan principal du dispositif du Service Civique est Martin Hirsch, alors haut-commissaire "d'ouverture" de Nicolas Sarkozy. La proposition de loi, issue du Sénat, a été adoptée à la quasi-unanimité des députés. En effet, le Service Civique s'inscrivait dans une gamme variée d'agendas politiques, depuis le souhait de proposer une expérience de préparation à l'emploi dans une période où le taux de chômage des jeunes était préoccupant, jusqu'à la volonté d'occuper les jeunes et d'éviter leur marginalisation, en passant par la conviction que, au travers d'un engagement long et intensif, les jeunes pouvaient contribuer au renouvellement du service public et des politiques publiques, et apporter leur pierre aux grandes causes nationales.

Plusieurs sources d'inspiration

Le Service Civique, tel qu'il a été instauré en France, tirait parti d'expériences sociales antérieures, en particulier celles menées par l'association Unis-Cité. Celle-ci s'inspirait elle-même des modalités du service civique aux États-Unis, consistant à confier une mission à une brigade constituée de jeunes issus de milieux sociaux différents.